



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 mars 2020]

Date de la convocation
27 février 2020
Date d'affichage
5 mars 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Magali CAMALET, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Alain SORIANO

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Christine BOUTONNET, David AMALRIC

N° 044/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) 50 rue de la Madeleine/3 passage du Foirail : modification du cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'immeuble cadastré section BT n°682 sis 50 rue de la Madeleine a fait l'objet d'une division en volumes suivant l'acte notarié signé en date du 28 juin 2012 chez Maître VIGNES-CHEVALIER, notaire à Cadalen (81600).

Par délibération n°109/2019 en date du 09 juillet 2019, la cession du local constituant le volume n°1 de l'EDDV à la SCI EM INVEST a été autorisée.

Il s'avère que le chapitre II relatif aux charges particulières du cahier des charges attaché à l'EDDV présente des dispositions contradictoires en ce sens qu'il prévoit que certaines charges incombent à l'ensemble des propriétaires de l'ensemble immobilier alors que ces charges devraient incomber aux propriétaires des volumes concernés.

Il convient de procéder à la modification dudit cahier des charges, pour ce qui concerne les dispositions des articles I – Définition et II – Répartition du chapitre II – Charges Particulières (cf. annexe).

Cette modification pourra intervenir suivant le recueil de l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires des volumes constituant l'immeuble.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la modification des articles I – Définition et II – Répartition du chapitre II – Charges Particulières du cahier des charges attaché à l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) de l'immeuble sis 50 rue de la Madeleine/3 passage du Foirail,
- De confier la rédaction de l'acte authentique à Maître BLINEAU, notaire à Gaillac- 45 rue Joseph Rigal,
- D'autoriser le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toute pièce nécessaire relative à ce dossier.

1 ANNEXE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des articles I – Définition et II – Répartition du chapitre II – Charges Particulières du cahier des charges attaché à l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) de l'immeuble sis 50 rue de la Madeleine/3 passage du Foirail,

CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître BLINEAU, notaire à Gaillac- 45 rue Joseph Rigal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toute pièce nécessaire relative à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 5 mars 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

